

Lit d'épandage à faible profondeur

Sols perméables - dominante sableuse avec absence d'humidité > 0,80 m de profondeur

PRINCIPE

Dans le cas des sols à dominante sableuse où la réalisation des tranchées d'épandage est difficile, l'épandage souterrain est réalisé dans une fouille unique. Le sol en place est utilisé comme système épurateur et comme moyen dispersant.

REMARQUES

- Ne pas implanter le lit d'épandage dans une cuvette qui collecterait des eaux pluviales, ou à proximité d'une rupture de pente.
- Le lit d'épandage ne doit pas excéder 30 m de longueur et 8 m de largeur.

DIMENSIONNEMENT

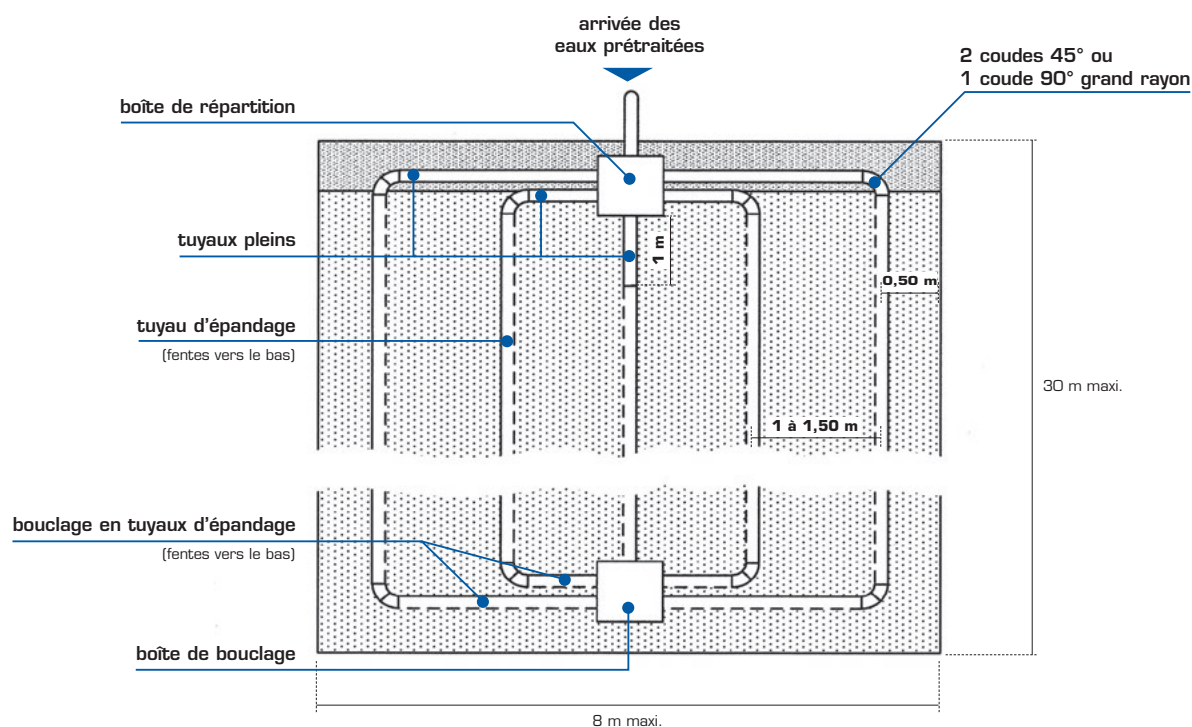
La profondeur de fouille du lit d'épandage ne doit pas excéder 1 m.

K* (mm/h) Valeur de perméabilité	K > 200 Sol très perméable	50 ≤ K ≤ 200 Sol perméable
Jusqu'à 5 pièces principales (≈ 3 chambres)	30 m ²	60 m ² **
+ 1	+ 6 m ²	+ 20 m ² **

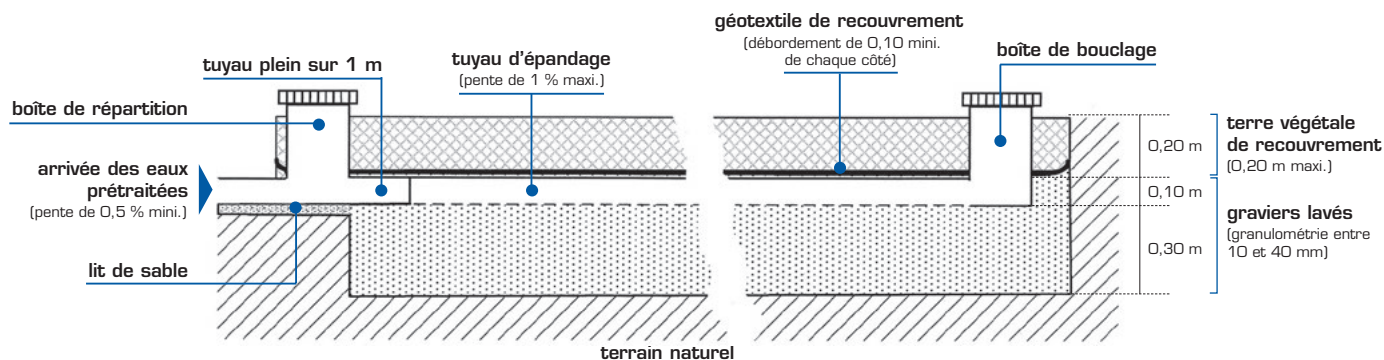
*K = coefficient de perméabilité exprimé en mm/h à l'aide du test Porchet
** surface donnée à titre indicatif car non définie par la norme.

NB : une pièce principale est une pièce sèche destinée au séjour ou au sommeil d'une surface minimale de 7 m² munie d'un ouvrant sur l'extérieur (ex : chambre, séjour, salle à manger...).

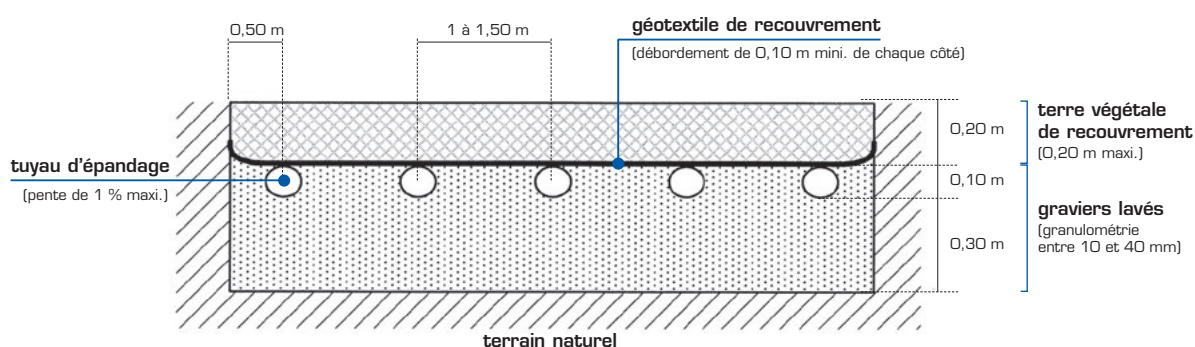
vue de dessus



coupe longitudinale



coupe transversale



NB : la boîte de répartition doit être munie d'un couvercle étanche aux eaux de ruissellement. Le dépassement des tuyaux à l'intérieur de la boîte ne doit pas excéder 5 cm. La rigidité des tuyaux d'épandage doit être d'au moins 4 KN/m² (classe CR4).

PRÉCAUTIONS DE MISE EN ŒUVRE

Une attention toute particulière devra être apportée sur :

- la profondeur de réalisation du lit d'épandage,
- la bonne répartition des effluents dans la boîte de répartition,
- l'espacement entre les tuyaux d'épandage (1 à 1,50 m d'axe en axe),

- la pente des tuyaux d'épandage (1 % maximum),
- le bouclage à l'aide de tuyaux d'épandage et d'une boîte de bouclage,
- l'épaisseur de recouvrement en terre végétale non argileuse (0,20 m maximum).